



Destinataires : À tous les parents et les élèves du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

Expéditeur : Mario Cyr, directeur général

Date : 13 avril 2021

Objet : **Passage en zone orange**

Suite à l'annonce du gouvernement concernant le passage de la Côte-Nord en zone orange, nous vous informons des modifications quant aux mesures sanitaires applicables au secteur de l'éducation à partir du mercredi 14 avril 2021 à 20 h :

- Le port du masque d'intervention devient obligatoire pour tous les élèves, sauf pour ceux du préscolaire. Ainsi, en zone orange, les élèves de la 1^{re} année du primaire à la 5^e année du secondaire, incluant les élèves de l'éducation des adultes, devront dorénavant le porter en tout temps, y compris en classe et dans le transport scolaire. Les élèves du secondaire doivent porter le masque également sur le terrain de l'école. Des masques pédiatriques supplémentaires destinés aux élèves de la 1^{re} à la 4^e année sont disponibles.
- Les activités parascolaires en zone orange peuvent se dérouler entre les élèves d'un même groupe-classe stable seulement, avec le port du masque, en respectant au maximum la distanciation physique de 2 m, tout comme les sorties scolaires. Ces activités devront être organisées dans le respect des mesures sanitaires applicables.
- Les services de garde réguliers sont ouverts.